



Programme de visibilité



Assurer la visibilité de vos projets tout en valorisant l'engagement de la Fondation

Le personnel de la Fondation Gracia consacre beaucoup de temps, d'efforts et d'énergie pour recueillir des fonds auprès de nombreux donateurs. La générosité de ces derniers permet à la Fondation de financer votre projet. Les donateurs sont donc en droit de s'assurer que la Fondation livre des programmes et des initiatives de qualité et gère les fonds de manière responsable.

En outre, un programme de visibilité sensibilise la collectivité à l'importance des projets, en plus d'inspirer un sentiment de fierté et de reconnaissance chez tous les partenaires : patients, résidents, familles, employés du CIUSSS, organismes et entreprises du territoire.



L'ABC d'un programme de visibilité

Le programme de visibilité a pour but de démontrer ce qui fait la force de la Fondation : son travail, ses réalisations et son pouvoir de faire une différence auprès de toutes ses clientèles. Ainsi, votre demande de financement doit être accompagnée des éléments de visibilité que vous comptez mettre en œuvre, faute de quoi votre demande pourrait être considérée comme incomplète.

Les éléments suivants constituent la base de tout programme de visibilité. Vous pouvez opter pour ceux que vous jugez pertinents, selon la nature et l'envergure de votre projet.

- Le logo de la Fondation à ajouter sur tous les documents relatifs au projet : matériel visuel, affiches, bannières, réseaux sociaux, uniformes des intervenants
- Un message de reconnaissance clair et visible (ex. : «Cette activité est financée par les donateurs et partenaires de la Fondation Gracia.») sur tous les documents, sites web, présentations, etc.
- La clientèle ciblée par votre projet : résidents, familles, employés du CIUSSS, organismes de la collectivité, etc.
- Les moyens utilisés pour communiquer avec eux : affiches, courriels, infolettre, téléviseurs, intranet, réseaux sociaux, sites web, etc.
- Un calendrier de diffusion
- La production de contenu visuel : photos ou vidéos, avec formulaire de consentement
- Des témoignages de remerciement venant de bénéficiaires, d'intervenants, d'organisateurs ou d'employés.

Suivi

Le responsable du projet doit désigner une personne qui assurera le suivi des initiatives de visibilité auprès de la Fondation. Le suivi pourra prendre la forme d'un rapport grâce auquel la Fondation sera en mesure d'évaluer l'impact réel du financement du projet et en partager les résultats avec les donateurs.

Éléments à inclure dans le rapport :

- Résumé du projet
- Données concrètes : nombre de bénéficiaires ou de séances, fréquence
- Éléments visuels appliqués
- Citations, témoignages, commentaires positifs, défis, recommandations.



Des outils pour vous aider

La Fondation est en mesure de vous fournir certains éléments de base pour vous soutenir dans la mise en œuvre du programme de visibilité, dans le but non seulement de vous faciliter la tâche, mais également afin d'assurer une cohérence d'image entre votre projet et la Fondation.

Selon la nature du projet, la Fondation pourra vous fournir :

- Le logo officiel da la Fondation, dans les couleurs approuvées
- Des modèles de textes de reconnaissance
- Si cela est approprié, certains articles promotionnels, tels t-shirt ou macaron, destinés à un intervenant pour une activité spécifique
- Le formulaire de consentement pour photos et vidéos.

Après approbation de votre projet, une rencontre avec le responsable du projet (en personne ou virtuelle) servira à déterminer quels outils la Fondation peut offrir. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à communiquer avec la Fondation à c.perez@foundationgracia.org.

Il est important de noter que vous devez assumer la responsabilité de la gestion de votre programme de visibilité et intégrer les coûts inhérents à la conception et à la production des outils de communication (graphisme, impression, affichage, vidéos, vêtements, objets promotionnels, etc.) dans le budget de votre projet.

Les engagements de la Fondation

La Fondation Gracia s'engage à :

- Respecter le montant de l'aide financière, selon l'échéancier convenu
- Offrir un accompagnement ponctuel au besoin
- Valoriser les projets exemplaires.